

Syndicat Mixte de Collecte et  
de Traitement des Ordures Ménagères  
du secteur de Thiviers

## **PROCES VERBAL de la réunion du COMITE SYNDICAL**

*L'an deux mille onze, le mercredi vingt deux juin à 17h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de collecte des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de DUSSAC, sous la présidence de Monsieur FAUCHER Jean-François.*

**Nombre de Membres en exercice : 137**  
**Nombre de Membres présents : 78**  
**Nombre de votants : 79**

Date de la convocation : 08 Juin 2011

Secrétaire de séance : Jean-Louis CAZES, délégué de la commune de SARRAZAC

### **Ordre du jour :**

- Présentation du visuel du nouveau site Internet du SMCTOM.
- Déchets des cimetières (projet d'action).
- Point BP 2011 au 31 mai et perspectives 2012 (Intervention de M.LERAY)
- Perspectives du Syndicat suite au projet de schéma départemental de coopération intercommunale.
- Validation du rapport d'activité.
- Information projet champ solaire.
- Délibération règlement intérieur et avenant N° 1 des déchetteries.
- Election des membres de la commission d'achat.
- Encaissement de chèques sinistres.

*Le Président ouvre la séance à 17h15 et remercie les Membres présents.  
Le secrétaire de séance est désigné.*

*Le compte rendu du Comité Syndical du 12 mars 2011 est approuvé.*

## Présentation du visuel du nouveau Site Internet du SMCTOM

Loïc MOUSNIER présente à l'assemblée les modifications apportées au site internet du SMCTOM. Il précise que dorénavant un espace dédié aux Mairies sera accessible via un mot de passe.

*A la fin de la présentation, les membres du comité syndical donnent un avis favorable concernant les modifications apportées au site internet.*

## Les déchets des cimetières

Dans le cadre du plan de prévention des déchets, Loïc MOUSNIER présente un plan d'action à destination des collectivités/communes afin de réduire les déchets organiques et fermentescibles issus des cimetières de certaines communes. Il précise que pendant trois mois de l'année (octobre, novembre, décembre) les containers des cimetières sont remplis de terre, de végétaux et de faïences à 60 %, ces déchets représentant un surcoût anormal de traitement et de collecte.

D'autre part, tous les containers déposés à proximité des cimetières se transforment systématiquement en dépotoir.

Loïc MOUSNIER explique qu'il souhaiterait une implication des collectivités afin de mettre en place des méthodes et outils appropriés à chaque cas de figure.

## Point BP 2011 au 31 mai et perspectives 2012 (Intervention de M.LERAY)

Monsieur LERAY, receveur, intervient, afin de présenter une analyse des comptes de la collectivité depuis 2005, en commentant les augmentations régulières des dépenses de fonctionnement ainsi que les investissements importants réalisés sur ces dernières années. Il fait remarquer une baisse du fonds de roulement de 687 972 € notamment due à l'augmentation importante du coût de traitement des ordures ménagères facturé par le SMD3 et l'autofinancement des investissements en 2010.

Monsieur LERAY précise que le syndicat ne pourra pas se permettre une nouvelle fois un tel déséquilibre et invite les élus à réfléchir sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et voir également à augmenter les recettes par l'intermédiaire de la TEOM.

Le Président informe de son intention de proposer aux élus de voter une légère augmentation de la TEOM en fonction des réalisations de l'exercice 2011

*Les membres du Comité Syndical prennent note des commentaires de Monsieur le Receveur et approuvent la décision du Président.*

## Perspectives du Syndicat suite au projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le Président présente les différentes options suite au projet de redécoupage des communautés de communes. Le départ des communes laisse présager de nombreuses difficultés et problèmes à régler comme la dette laissée par les collectivités qui sera difficilement supportable par les contribuables du syndicat.

Monsieur LERAY explique qu'il sera délicat de définir les clefs de répartition qui détermineront le coût de départ que les communes quittant le SMCTOM devront supporter. Il est à noter également, que les communes qui rejoindront notre collectivité se retrouveront dans un cadre juridique compliqué qui au final amène une incertitude de leur adhésion à notre collectivité.

## Validation du rapport d'activité 2010

Le Président présente le rapport d'activité 2010.

Le Président fait remarquer le volume important des déchets verts collectés soit plus de 1000 tonnes en 2010.

Il explique que les déchets verts apportés en déchetteries représentent une charge importante pour le SMCTOM, le traitement est coûteux.

Il est à noter également une augmentation conséquente du volume d'encombrants, qui devrait s'amplifier avec la mise en route de deux nouvelles déchetteries.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent le rapport d'activité 2010.*

## Information projet champ solaire

Après avis de Maître Beauvillard, le Président présente à l'assemblée les trois options possibles (Bail emphytéotique administratif, Bail de droit privé, convention d'occupation du domaine public). Il précise que les membres du Bureau Syndical ont retenu l'option n°2.

*Après avoir examiné et débattu sur les 3 options les membres du Comité Syndical décident de choisir l'option n°2 soit la convention d'occupation du domaine public.*

## Délibération règlement intérieur et avenant N° 1 des déchetteries

Le Président explique qu'il est nécessaire de faire un avenant au règlement des déchetteries suite aux modifications tarifaires (tout-venant) et des autorisations d'accès des véhicules.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent l'avenant au règlement de la déchetterie.*

## Election des membres de la commission d'achat

Le Président propose aux membres du Comité Syndical la création d'une commission d'achat qui se réunira sans condition de quorum et qui émettra un avis sur l'attribution des marchés en procédure adaptée (art 28 du code des marchés publics). Le seuil en dessus duquel la commission d'achat doit être réunie est de 50 000 € jusqu'au seuil où la commission d'appel d'offre est compétente.

Le Président propose d'élire comme membres de la commission d'achat les membres de la CAO.

*Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité la création de la commission et l'élection des membres.*

## Encaissement de chèques sinistres

Le Président demande l'autorisation aux membres du Comité Syndical d'encaisser les chèques d'un montant de 181 €, 1831€, 1182.01 €. Chèques reçus en remboursement de sinistres comme la dégradation d'une déchetterie, l'accrochage d'une BOM.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent l'encaissement des chèques.*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00 et les membres du Comité Syndical sont remerciés pour leur participation.

Le Secrétaire de Séance

Le Président du SMCTOM

Jean-Louis CAZES

Jean-François FAUCHER